DOSSIER DE PRESSE

Les forces mobiles : un engagement permanent.

Déplacement de Gérard Collomb

Saint-Astier, 8 juin 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

I. Les forces mobiles en France

Les forces mobiles : un engagement permanent

A. PANORAMA DE NOS FORCES MOBILES

Les forces de sécurité mobiles, ou forces mobiles, constituent une réserve gouvernementale d'unités **spécialisées dans le maintien et le rétablissement de l'ordre public, projetables sur l'ensemble du territoire national afin de faire face à tous les types de troubles à l'ordre public**.

Ces forces interviennent en renfort des unités territoriales selon les besoins et non selon une zone de rattachement géographique. Une unité nationale de coordination (UCFM), rattachée aux directeurs de la police et de la gendarmerie, effectue la répartition des unités en fonction des missions.

Les forces mobiles sont composées pour la gendarmerie par des Escadrons de gendarmerie mobile (EGM) et pour la police nationale des Compagnies républicaines de sécurité (CRS).

Ce sont des unités capables d'effectuer, sur l'ensemble du territoire national, les missions suivantes :

- maintien et rétablissement de l'ordre* ;
- protection des populations et lutte contre la délinquance (Police de Sécurité du Quotidien, sécurité publique générale, prévention et traitement des violences urbaines) ;
- lutte contre l'immigration irrégulière et gestion des frontières ;
- lutte contre le terrorisme.

*à titre secondaire, d'autres unités exercent ponctuellement des missions de maintien de l'ordre : les compagnies départementales d'intervention (CDI), les brigades anticriminalité (BAC) en zone police et les PSIG (pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) en zone gendarmerie.

Les Escadrons de gendarmerie mobile (EGM)

12 801 militaires, répartis dans **109 escadrons** (1 escadron = 110 gendarmes), regroupés en **18 groupements de gendarmerie mobile** dont un groupement blindé.

Les forces de gendarmerie mobile sont les seules à intervenir en renforts en outre-mer et sur les théâtres d'opérations extérieures.

Certaines unités disposent de compétences particulières : Groupement blindé de la gendarmerie mobile de Satory (7 EGM), 10 EGM spécialisés « montagne » et 5 EGM spécialisés « escorte nucléaire ».

La gendarmerie mobile dispose de moyens spécialisés lui permettant d'intervenir pour du maintien et du rétablissement de l'ordre jusqu'aux situations les plus dégradées (émeutes urbaines, évacuation de ZAD, insurrection armée, etc.) comme par exemple :

- La Cellule Nationale d'Appui à la Mobilité (CNAMO) spécialisée dans les désentravements complexes (accrobranchage, enchaînement à des voies ferrées, etc.) ;
- l'Engin de la Gendarmerie d'Aide à la Mobilité des Escadrons, qui permet l'aménagement du terrain (terrassement, décapage, déneigement, etc.) ;
- les Véhicules Blindés de la Gendarmerie (VBG) : 84 Véhicules Blindés à Roue de la gendarmerie (VBRG), 20 véhicules de l'avant blindé (VAB) et 26 véhicules civils blindés (VCB).
- les moyens aériens : 56 hélicoptères qui servent d'appui au commandement et à la manœuvre, renseignement, police judiciaire ; 101 drones.
- dispositif CNOEIL (cellule nationale d'observation et d'exploitation de l'imagerie légale) qui met en œuvre des véhicules équipés de systèmes de vidéos et d'identification de véhicules exploitables immédiatement. Les images et vidéos collectées permettent aux unités mobiles engagées d'adapter le dispositif à la manœuvre adverse et facilitent la prise de décisions.

Depuis 2015, la gendarmerie mobile est ouverte aux militaires féminins : **200 femmes servent dans les rangs de la Gendarmerie mobile**, dont 11 officiers et 189 sous-officiers.

Les Compagnies républicaines de sécurité (CRS)

13.100 fonctionnaires de police répartis en 7 directions zonales, **60 compagnies** (1 compagnie = 130 policiers) de service général, 2 compagnies montagne (Alpes et Pyrénées), 9 compagnies autoroutières, 6 unités motocyclistes zonales, et 1 unité mise à la disposition du service de la protection (SDLP).

Les CRS disposent de moyens spéciaux :

- 9 engins lanceurs d'eau qui sont utilisés en maintien de l'ordre pour préparer et soutenir des manœuvres engagées par des effectifs à pied (appui à une interpellation ou une progression), mais aussi pour mettre en œuvre des actions à distance afin de disperser un regroupement d'individus hostiles. Ce sont des outils de haute technologie qui sont mis en œuvre par des personnels spécialement formés.
- Le dispositif SARISE (Système Autonome de Retransmission d'Image pour la Sécurisation d'Evènements) qui consiste à mettre en place un système autonome, projetable et temporaire de retransmission d'images à déployer sur un évènement. L'objectif est de créer une « bulle géographique visuelle » par l'installation de caméras autonomes avec transmission, concentration, commande, visualisation des images sur le nœud du système le véhicule régie vidéo.

Déjà présentes dans les unités autoroutières depuis une dizaine d'année, **157 femmes sont actuellement affectées dans les unités CRS**, dont 146 gradées et gardiennes et 11 officières.

B. UNE MOBILISATION EXIGEANTE TOUTE L'ANNÉE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Une affectation selon les besoins

La spécificité de ces forces étant d'intervenir en renfort des unités territoriales selon les besoins ponctuels, les effectifs engagés dans ces unités sont sans cesse en déplacement loin de leur domicile : 216 jours en déplacement en 2016 et 200 jours en 2017.

Chaque jour depuis le début de l'année, ce sont **108 unités de forces mobiles** qui sont engagées

Une exposition à la violence

Chaque année, les forces mobiles paient un lourd tribut à la montée de la violence à laquelle elles sont confrontées dans le cadre de leurs interventions. Ainsi, en 2018, **34 policiers** ont d'ores et déjà été blessés au maintien de l'ordre et, s'agissant des gendarmes, rien qu'à Notre-Dame-des Landes, **108 gendarmes** ont été blessés par des jets d'acide, de projectiles en acier, de cocktails Molotov, d'explosifs divers, etc.

Les blessés parmi les forces mobiles, dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre :

	gendarmes mobiles	CRS	CRS & gendarmes mobiles
2015	50	140	190
2016	99	326	425
2017	32	52	84
2018	118	34	152
soit de 2015 à 2018	299	552	851

La répartition des forces mobiles au 6 juin 2018

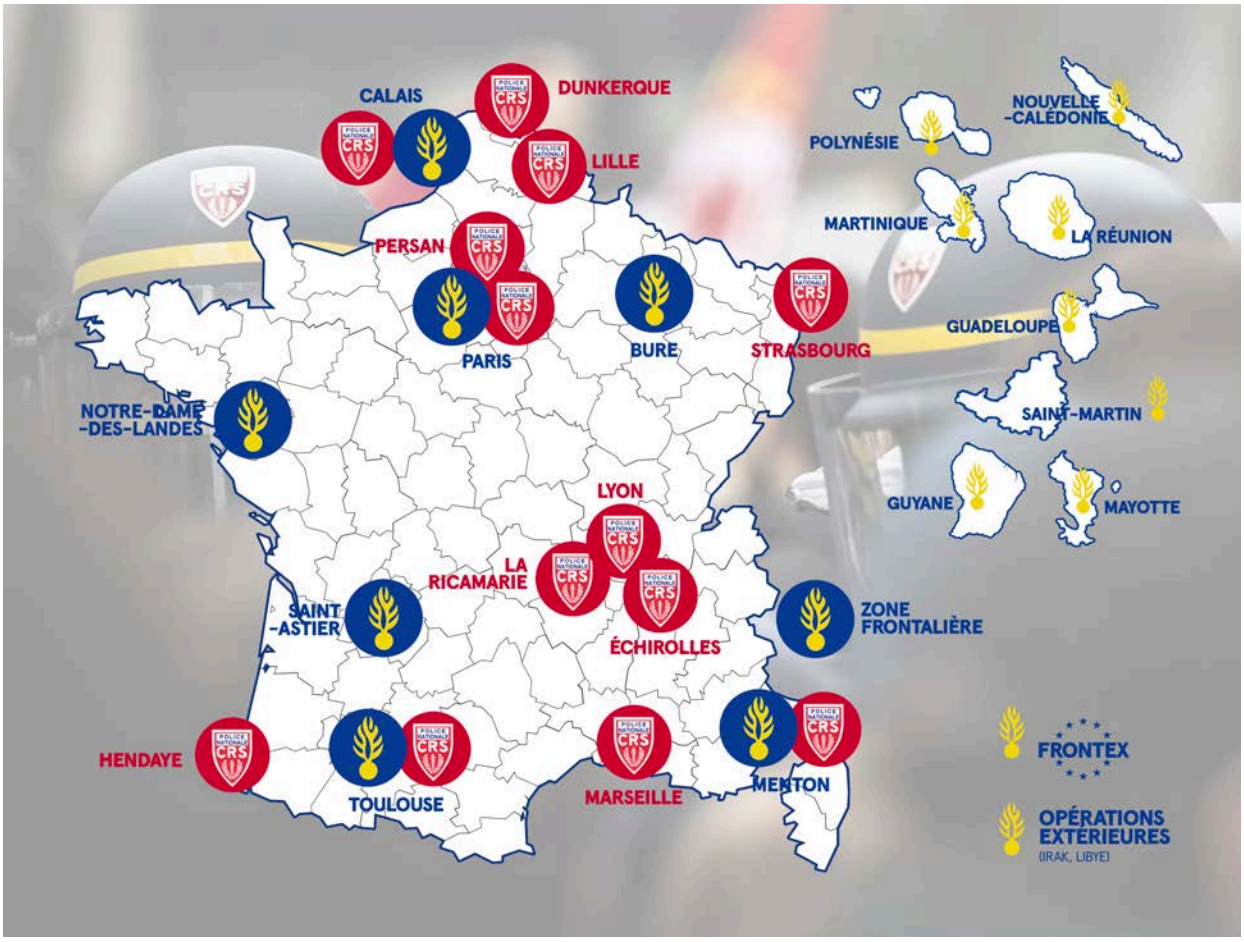

gendarmes mobiles CRS

C. UNE FORMATION SPÉCIFIQUE

Formation initiale

Chaque gendarme mobile et CRS se voit dispenser une instruction relative au maintien de l'ordre au cours de sa formation initiale.

Les commandants de CRS et les commandants d'EGM nouvellement affectés bénéficient d'un dispositif de formation adapté avec un stage de 4 semaines précédant leur affectation pour les CRS et un stage au Centre national de formation de la gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier pour la gendarmerie mobile.

Formation continue

Dans les deux forces, la formation initiale est complétée par des formations et entraînements couvrant tout le spectre du maintien et du rétablissement de l'ordre public, jusqu'à la haute intensité.

Ces formations visent à maintenir et développer des capacités opérationnelles des forces mais également l'entretien des compétences transverses indispensables comme le secourisme par exemple.

La formation continue s'articule en trois blocs :

- Formation collective au sein de l'unité d'affectation : 1 semaine par an pour les EGM ; 25 jours par an pour les CRS.
- Formation collective au sein de centres spécialisés : 2 semaines de stage au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier en moyenne tous les 30 mois, pour les EGM ; dans un des trois centres (Sainte-Foy-lès-Lyon, Rennes et Plombières-lès-Dijon), en fonction des disponibilités, pour les CRS.
- Formation individuelle de spécialité : monitorat en intervention professionnelle, armement, secourisme opérationnel niveau 1 et 2, etc.

Formation concernant l'éthique et la déontologie

- **Des modules de formation éthique et déontologique sont abordés dans les programmes de formation initiale et continue.**
  La police nationale et la gendarmerie nationale ont ainsi pour mission d'assurer la défense des institutions et des intérêts nationaux, le respect des lois, le maintien de la paix et de l'ordre publics, la protection des personnes et des biens. Au service des institutions républicaines et de la population, policiers et gendarmes doivent exercer leurs fonctions avec loyauté, sens de l'honneur et dévouement.
  Codifiés par le Code de sécurité intérieure, les principes déontologiques fondamentaux sont notamment : neutralité, respect de la dignité des personnes, l'assistance aux personnes en danger, le respect du principe hiérarchique, la probité, le discernement, l'impartialité, le respect de la dignité de sa fonction, la courtoisie.

- **Des modules spécifiques sont dispensés à l'occasion de grands engagements**

À titre d'exemple, dans le cadre de la préparation des opérations à **Notre-Dame-des-Landes**, une journée entière a été dédiée à une formation spécifique.

II. Une forte mobilisation en outre-mer

Depuis 1995, **seuls des escadrons de gendarmerie mobile** (EGM) sont déployés Outre-mer.

Sur chaque territoire un volume d'EGM est prépositionné, pour que les citoyens ultramarins puissent bénéficier d'un retour rapide à la tranquillité publique sans attendre l'acheminement des forces depuis la métropole, et éviter ainsi dans l'intervalle une aggravation des troubles. Dans ces territoires tout particulièrement exposés à une violence endémique et à des taux de délinquance particulièrement élevés, les EGM présents sur place sont employés à la fois pour maintenir l'ordre et contribuer à la sécurité publique.

Actuellement **21 escadrons de gendarmerie mobile et un peloton d'intervention de la Garde Républicaine**, soit 1/3 des unités constituant la ressource nationale EGM disponible quotidiennement, sont déployés Outre-Mer. Cela représente **1615 gendarmes mobiles**.

La projection depuis la métropole se heurte à des contraintes logistiques incompressibles en matière de transport, qui peuvent imposer des délais pouvant aller jusqu'à une semaine avant de pouvoir projeter une unité en renfort. S'agissant des moyens lourds (véhicules blindés ou aéronefs notamment), ces délais sont de plusieurs mois.

Le niveau de violence et de délinquance, qui se traduit dans certains territoires, par des prises à partie régulières des forces de l'ordre et par des tirs d'armes à feu, nécessitent la présence de moyens blindés.

Au cours des derniers mois, les forces de la gendarmerie mobile ont été fortement mobilisées sur plusieurs territoires ultra-marins, tels que :

St Martin et St Barthélémy après le passage de l'ouragan Irma

Des moyens d'une ampleur exceptionnelle en forces de secours et forces mobiles ont été déployés entre fin août et fin septembre 2017, pour porter secours aux populations et garantir l'ordre public ainsi qu'un retour à la sécurité le plus rapide possible.

Cette crise a été marquée par son ampleur exceptionnelle et sa complexité en raison notamment de l'insularité et des distances d'acheminement. Surtout, elle a rapidement évolué d'une opération de secours à une crise multiple, marquée par une dimension sécuritaire dès la médiatisation des premiers troubles à l'ordre public.

500 gendarmes mobiles ont rapidement été déployés sur place, renforcés fin septembre par une compagnie de réserve territoriale (CRT) composée de 73 militaires, puis une seconde déployée à partir du 26 octobre.

Des militaires de la gendarmerie spécialisés dans les systèmes d'information et de communication (SIC) ont pu rétablir les communications, mettre en œuvre avec la métropole un pont de visioconférence et procéder en quelques jours à la reconstruction du réseau radio local.

Les conditions d'emploi des militaires de la gendarmerie ont été particulièrement rustiques tant pour l'alimentation (rations de combat en l'absence de produits frais), que pour l'hygiène (toilette individuelle à l'eau de pluie, impossibilité de laver les tenues portées) et l'hébergement (vie sous tentes, dans des bâtiments sinistrés, avec peu ou pas de blocs WC/sanitaires fonctionnels).

En outre, l'engagement des hélicoptères et des blindés de la gendarmerie sur le théâtre a confirmé toute l'importance de disposer de ces capacités dans un contexte dégradé.

Mayotte

Depuis plusieurs années, la situation de sécurité et d'ordre public à Mayotte est affectée par deux principaux facteurs : la pression migratoire massive en provenance des Comores et l'essor préoccupant de la délinquance violente. Il en résulte à la fois des violences, notamment liées à l'espace scolaire, et des tensions communautaires.

En matière d'immigration, la position géographique de Mayotte (70 kilomètres des côtes de l'Union des Comores) et son attractivité économique (PIB par habitant 13 fois plus élevé que celui des Comores), favorisent l'immigration illégale. Plus de 80 000 personnes seraient ainsi en situation irrégulière, sur une population de 256 518 habitants (INSEE – 2017).

Au plan sécuritaire, la délinquance est particulièrement violente. Ainsi, le phénomène de bandes de jeunes se rassemblant par « villages » ou « quartiers » est préoccupant. Ces groupes se trouvent régulièrement au cœur d'affrontements violents. Les abords des établissements et transports scolaires constituent des lieux fréquents de confrontation. Ces phénomènes alimentent ainsi le sentiment d'insécurité au sein de la population, certains n'hésitant pas à viser les étrangers en situation irrégulière, en leur attribuant tous les maux et dysfonctionnements de Mayotte.

Les forces de gendarmerie mobile sont déployées en renfort en mer comme à terre, dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière. Ils contribuent de manière décisive à la protection des populations à travers leur contribution aux missions de sécurité publique. Ils sont engagés chaque fois que nécessaire en unités constituées pour prévenir et réprimer les troubles à l'ordre public. Le dispositif local de la gendarmerie est ainsi renforcé en ce moment par 3 EGM + 1 GTG (groupement tactique gendarmerie) + 4 VBRG (véhicule blindé à roues de la gendarmerie) + 2 DRAP (dispositif de retenue autonome du public). Cette présence avait atteint 5 EGM lors de la période de crise qu'avait traversée l'île en début d'année.

La Nouvelle-Calédonie

Des groupes de jeunes désœuvrés, principalement issus des tribus de Saint-Louis et de Bangou, échappent de plus en plus au contrôle des autorités coutumières locales et se laissent entraîner dans des actions de guérilla contre les services de l'État (plusieurs dizaines de tirs d'armes de gros calibre sur les forces de gendarmerie recensés depuis octobre 2016, ayant causé 20 blessés dans ses rangs). Le risque d'escalade de la violence entre ces groupes hostiles et les forces de sécurité est permanent, dans une collectivité où des dizaines de milliers d'armes de grande chasse circulent, de manière légale ou illégale.

Suite à ces troubles et dans la perspective du référendum d'autodétermination, qui aura lieu le 4 novembre 2018, les moyens locaux de la gendarmerie ont été spécialement renforcés : 5 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ; 25 véhicules blindés dont 14 VBRG - véhicules blindés à roues de la gendarmerie – et 11 véhicules 4X4 blindés et 4 DRAP - dispositif de retenue autonome du public.

Cette montée en puissance se poursuivra au cours de l'été 2018 pour garantir le bon déroulement des opérations électorales.

La Guyane

La délinquance violente constitue la principale problématique de ce département, qui est le plus criminogène de l'outre-mer s'agissant des vols avec violences ou avec armes et des homicides. L'orpaillage illégal sévit et génère également de la criminalité (meurtres, prostitution, etc.), ainsi que l'immigration clandestine qui y est souvent associée. Le mouvement de grève généralisée qui a paralysé la Guyane du 16 mars au 22 avril 2017 s'est terminé après la signature des accords entre l'État et les collectifs guyanais. Quelques conflits d'entreprises sporadiques persistent (EDF, hôpitaux, Le Port, approvisionnement en carburant de l'aéroport).

Les forces mobiles interviennent en renfort pour la protection de la population contre la délinquance violente, l'orpaillage illégal, et l'immigration clandestine. Le commandement de la gendarmerie de Guyane bénéficie du renfort permanent de 7 EGM + 1 Groupement tactique (GTG) permanent à Cayenne + 1 GTG tournant à Saint-Laurent-du-Maroni + 4 VBRG et 2 DRAP.

Les forces mobiles : un engagement permanent

III. mai 2017-mai 2018 ; une année de mobilisation exceptionnelle pour les forces mobiles

Depuis plusieurs années, nous assistons à une résurgence de la violence anti-institutionnelle à l'occasion de manifestations, où **les cortèges pacifiques doivent composer avec l'infiltration de groupes parfois très violents**, incarnée par des membres de la mouvance contestataire la plus radicale (manifestations contre la loi travail, manifestation du 1er mai).

Les individus les plus radicaux (black bloc), parfaitement organisés et équipés, perturbent les cortèges régulés et pacifiques ; ils entendent ainsi exprimer leurs revendications en dehors de la voie syndicale traditionnelle (regroupement sous forme de nébuleuse, dégradations massives, jets de projectiles incendiaires ou détonants contre les forces de l'ordre en tête de manifestation, intégration au sein du cortège, etc.)

L'image du CRS transformé en torche vivante lors d'une manifestation à Paris le 1er mai 2017 est le témoignage de ce changement d'attitude de certains manifestants.

De la même manière, en zone rurale, les évacuations des ZAD de Bure et Notre-Dame-des-Landes illustrent à quel point la violence s'est banalisée lors de ce type de rassemblement.

Schématiquement et au-delà des exemples de circonstances, deux types de violences doivent être distingués :

- L'émeute dans la manifestation : la violence survient après l'infiltration d'éléments radicaux lors de rassemblements déclarés, type loi travail, 1er mai, etc.
- L'émeute hors de la manifestation : la violence survient alors qu'aucune manifestation n'est régulièrement déclarée, type ZAD, violences urbaines, attroupements spontanés. La commission de violences est alors souvent la finalité principale des individus présents.

Enfin, l'action des forces de l'ordre donne lieu à des formes de plus en plus variées de contrôles et d'observation à la fois de la part des médias, associations, élus et autorités institutionnelles, comme le défenseur des droits. Leurs actions sont abondamment filmées et répercutées instantanément sur les réseaux sociaux.

Quatre opérations majeures ont ainsi donné lieu à des retours d'expériences : Bure, Notre Dame des Landes, la gestion des mouvements dans les universités et les manifestations du 1er mai à Paris.

Bure

L'évacuation de la ZAD du Bois Lejuc à Bure (55) le 22 février, puis la protection de ce site face à 300 opposants déterminés au cours du week-end du 3-4 mars, ont été des réussites opérationnelles qui ont réaffirmé l'autorité de l'État et rétabli l'état de droit.

L'opération d'évacuation du Bois Lejuc a été menée le 22 février 2018.

- Dès l'aube, 500 gendarmes (dont 5 escadrons de gendarmerie mobile – EGM) ont investi ce site et déployé un dispositif de sécurisation sur les communes alentours (Bure et Mandres-en-Barrois tout particulièrement). La reprise du bois a été effective rapidement, et les travaux de déblaiement des obstacles installés par les occupants ont pu être initiés par l'ANDRA (220 tonnes de déchets évacuées sur plusieurs jours).
- En réaction à l'action de la gendarmerie, une soixantaine d'opposants présents sur le secteur ont tenté de s'opposer, en prenant à partie les militaires, ou en commettant des dégradations dans les rues de Bure. Huit d'entre eux ont été interpellés et placés en garde à vue, et leur quartier général (maison de la résistance, située dans le centre de la commune de Bure) a été perquisitionné sous l'autorité du procureur de Bar-le-Duc.

Le week-end suivant (3-4 mars), un appel à la mobilisation en vue d'une réoccupation du Bois Lejuc a été lancé.

- Face au risque avéré de troubles à l'ordre public et au profil particulièrement violent de certains des manifestants attendus, la préfète de la Meuse a interdit ce rassemblement. Le dispositif de la gendarmerie a été adapté afin d'y faire face. Plus de 1000 gendarmes ont été mobilisés au total du vendredi 2 au lundi 5 mars 2018, afin empêcher toute réinstallation dans le Bois Lejuc, de prévenir la commission de troubles aux alentours, et de protéger les sites sensibles du secteur, de jour comme de nuit.
- Ce dispositif est parvenu à mettre en échec à deux reprises des tentatives de réappropriation du Bois Lejuc et de blocage d'axes routiers limitrophes. Dix interpellations, donnant lieu à neuf gardes à vue et à une vérification d'identité, ont été effectuées au long du week-end.

Notre-Dame-des-Landes

Depuis l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (44), le 17 janvier dernier, la feuille de route fixée par le Premier ministre a été mise en œuvre afin de rétablir, étape par étape, l'état de droit sur la « zone à défendre » (ZAD) qui s'était implantée depuis 2008 sur les terrains concernés par ce projet et mettre à exécution des décisions de justice, avec le concours de la force publique, pour procéder à l'évacuation des occupants illégaux du site.

Cette opération était annoncée plusieurs mois auparavant, avec un objectif clair de la part de l'État :

- Les terres ont vocation à retrouver une finalité agricole afin d'assurer un développement harmonieux de ce territoire suite à la large médiation conduite par la préfète de Loire-Atlantique avec l'ensemble des acteurs;
- Les occupants illégaux, qui refusent de porter un projet agricole et sont là dans une logique de confrontation, avaient vocation à quitter les lieux d'eux-mêmes ou, à défaut, d'être expulsés.

L'opération conduite par la gendarmerie est d'une ampleur inédite :

- 2500 gendarmes ont été mobilisés 24 heures sur 24 au plus fort de l'opération et d'importants moyens d'appui (véhicules blindés de la gendarmerie, hélicoptères, drones, etc.) ont été engagés.
- Sur 97 lieux de vie initialement recensés sur l'ex-ZAD, 39 ont été évacués, dont 36 ont été déconstruits. L'ensemble des objectifs assignés par le gouvernement sous couvert de la préfète de Loire-Atlantique ont donc été atteints dans les délais impartis.

La violence de l'adversaire, quelquefois extrême, a généré des affrontements singulièrement durs d'avril à mai, sur un terrain d'action particulièrement vaste et difficile d'accès (1650 hectares de bocage), de jour comme de nuit. Au bilan :

- S'agissant des axes routiers, 211 barricades (la plupart enflammées et piégées avec des bouteilles de gaz) ont été réduites par les véhicules blindés de la gendarmerie du 9 avril au 31 mai.
- 108 militaires de la gendarmerie ont été blessés,

- Il a été procédé à 54 interpellations, ayant conduit à 41 condamnations pénales ou poursuites en cours.
- 129 procédures ont été diligentées.
- 800 engins incendiaires, 50kg d'artifices ou d'engins explosifs, et un drone adverse (intercepté en plein vol par les brouilleurs de la gendarmerie) ont fait l'objet de saisies judiciaires.

La gestion des mouvements dans les universités

Au cours de ces dernières semaines 25 opérations d'évacuations de sites universitaires ont été réalisées par les forces de l'ordre sur réquisition des présidents d'université depuis le début des mouvements de protestation contre les réformes du baccalauréat, Parcoursup et le plan « Étudiants ».

Les effectifs de police qui ont été engagés sur ces dispositifs ont dû faire face à un climat de fortes tensions, alimentées par des « agitateurs » en nombre qui n'ont pas hésité à commettre de nombreuses violences et dégradations importantes à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Ces actions, même si elles ne rassemblaient que peu de jeunes, dont une partie extérieure aux universités, a grandement perturbé le fonctionnement de ces établissements, dont certains ont dû fermer pour des questions de sécurité.

Depuis le commencement de ces occupations, le cabinet du Ministre de l'Intérieur a été en relation quotidienne avec celui de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Toutes ces opérations ont été menées en relation étroite avec ce ministère au niveau central et, localement, ont reposé sur une coopération directe entre les préfets, les recteurs et les présidents d'université, ces derniers adressant, le cas échéant, des demandes de concours de la force publique pour évacuer les locaux occupés.

Il est à noter que, malgré leur sensibilité, ces opérations se sont déroulées sans incident majeur et que consécutivement aux évacuations, les services de police ont assuré une présence constante aux abords des établissements pour dissuader toute nouvelle velléité de blocage et permettre aux examens de se dérouler normalement pour la très grande majorité d'entre eux. 18 compagnies républicaines de sécurité ont été engagées sur ces évacuations.

A titre d'exemple peut être citée l'évacuation du site de Tolbiac le vendredi 20 avril 2018 :

- Le Centre Tolbiac faisait l'objet depuis 26 jours de graves perturbations et d'une occupation dont le nombre de personnes pouvait varier de 100 chaque matin jusqu'à 1500 lors d'évènements.
- Largement conduite par la mouvance contestataire radicale, les occupants organisaient la défense du site par la mise en place de filtrages et le blocage à l'aide d'objets divers de certaines parties du site universitaire.
- De nombreux débordements ont conduit à des dégradations importantes des locaux d'enseignement, et à deux reprises, des groupes ont quitté le site pour se livrer à des dégradations nocturnes dans le quartier.

La manifestation du 1er mai

Les informations dont disposait la préfecture de police en amont faisaient craindre un « rendez-vous révolutionnaire », selon les propres termes de militants radicaux, animés par la volonté de perturber le défilé syndical traditionnel et de faire déraper cette journée au moyen de l'usage de la violence.

Le dispositif d'ordre public avait été dimensionné en conséquence : 21 unités de forces mobiles avaient été mobilisées pour cette manifestation, en renfort des services et unités de la DOPC, soit plus 1500 policiers, gendarmes et fonctionnaires.

Le défilé 2018 s'est caractérisé par la mise en place devant le cortège syndical classique, pacifique et régulièrement déclaré, d'un cortège très important qui a regroupé 14 500 personnes parmi lesquelles 1200 individus de la mouvance « Black-Blocks », un volume encore jamais observé, pour ces derniers.

Face aux dégradations importantes constatées (restaurant, concession automobile, mobilier urbain), le préfet de police a décidé d'engager une manœuvre pour « isoler » les fauteurs de troubles du reste du cortège. Pour ce faire, le cortège officiel, au milieu duquel se trouvaient les « Black-Blocks », a été scindé en 3 groupes, permettant ainsi de réaliser des interpellations massives, tout en limitant les dégâts matériels, préservant l'intégrité des membres du cortège « officiel » et en leur permettant la poursuite leur déambulation.

Le bilan :

- Humain : comparé aux situations antérieures, il est très faible, puisque seuls 4 blessés très légers sont à déplorer, dont un parmi les forces de l'ordre (1 CRS) ;
- judiciaire : 283 personnes ont été interpellées, 146 présentées à un officier de police judiciaire, 109 mesures de garde à vue et 47 défèrements devant l'autorité judiciaire.

L'immense majorité de ces rassemblements se sont passés dans de bonnes conditions. Le travail réalisé en amont de ces évènements par les services du renseignement de la police nationale (SCRT en province et DRPP à Paris) a permis d'anticiper la présence récurrente au sein des cortèges de militants « ultras » particulièrement représentés lors des manifestations à Paris, Lyon, Nantes et Rennes. Ces activistes sont constitués en groupes très mobiles, dissimulés parmi les manifestants pacifiques, et utilisent l'occasion fournie par la manifestation pour perpétrer des actes violents (violences physiques dirigées vers les forces de l'ordre, dégradations matérielles conséquentes).

Zoom sur la gestion de l'ordre public à Paris

La gestion de l'ordre public par la préfecture de police s'appuie sur une expérience et un savoir-faire éprouvés et reconnus. Face aux nouvelles formes de contestation observées dans les manifestations revendicatives, une nouvelle stratégie a été mise en place, dans le cadre du modèle intégré qui fait la force de la préfecture de police.

La préfecture de police dispose d'une expertise reconnue en matière d'ordre public, et notamment de maintien de l'ordre, grâce à son expérience et à la force de son modèle intégré

Outre leur caractère souvent exceptionnel dans leur ampleur, les événements d'ordre public gérés par la préfecture de police se caractérisent par une récurrence et une densité particulièrement importantes. Les chiffres annuels sont significatifs : 7500 événements en maintien de l'ordre, services d'ordre ou voyages officiels (MO-SO-VO), dont 5700 MO parmi lesquels plus de 2000 manifestations revendicatives ; 2,3 millions d'heures fonctionnaires ; entre 11 et 12,5 millions de participants pour les seules manifestations.

La préfecture de police a développé une expertise de haut niveau dans la gestion du maintien de l'ordre, des services d'ordre et des visites officielles, considérée comme une référence bien au-delà des frontières nationales. Ce savoir-faire repose sur la force du modèle de la préfecture de police, avec une direction spécialisée dans l'ordre public (la direction de l'ordre public et de la circulation – DOPC, et le concours des autres directions (direction du renseignement de la préfecture de police – DRPP pour l'analyse des risques, direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne – DSPAP pour le traitement judiciaire, direction des services techniques et logistiques – DOSTL pour la fourniture de moyens spéciaux.

A l'instar de tous les préfets de zone, le préfet de police, préfet de la zone de défense de Paris (Ile de France), dispose du concours indispensable des unités de forces mobiles (UFM) qui sont mises à sa disposition, en fonction de ses besoins.

IV. Une gestion des évènements qui illustre l'adaptation continue de la doctrine d'emploi des forces au maintien de l'ordre

Les forces de sécurité intérieure ont, pendant très longtemps, fait face à des rassemblements homogènes, majoritairement déclarés et encadrés. Aujourd'hui, elles sont très souvent confrontées à des mouvements contestataires hétérogènes et mobilisables quasi instantanément. Des groupes ultra prennent place au milieu des cortèges et font usage de la violence comme seul mode d'expression. Un nombre croissant de manifestants n'adhère plus aux règles qui permettaient un exercice codifié et organisé du maintien de l'ordre. Les cortèges régulés et pacifiques doivent composer avec des mouvements de protestation parfois très violents, les membres de la mouvance radicale faisant des manifestations un vecteur de leur action.

A ces évolutions récentes se sont ajoutées l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de la sécurité, la médiatisation en direct des événements et l'évolution du rapport à l'autorité.

Afin de continuer à garantir les libertés d'expression et de manifestation, les méthodes de maintien de l'ordre ont dû s'adapter pour chercher à réduire les tensions, prévenir les incidents et éviter d'exposer les personnes et les biens face aux provocations et aux violences d'une minorité.

Les événements de l'an passé ont illustré la nécessité de, sans cesse, faire évoluer la doctrine de maintien de l'ordre, autour de trois principes fondamentaux :

- **Mieux préparer et anticiper les manœuvres d'ordre public ;**
- **Garantir l'application pleine et entière du droit ;**
- **Mieux expliquer et toujours plus communiquer sur le sens de l'action engagée**

A. Mieux préparer et anticiper les manœuvres d'ordre public

1. Par une mobilisation de tous les capteurs de renseignement et l'association systématique des services de renseignement à la manœuvre d'ordre public

L'anticipation et le suivi des mouvements de contestation passent d'abord par la recherche du renseignement et l'orientation des capteurs qui vont permettre d'évaluer la dangerosité et la sensibilité des manifestations programmées, le volume de participants ou la possible présence d'éléments radicaux. Cela permet ensuite de dimensionner le dispositif.

La présence d'agents des services de renseignement au sein des postes de commandement a été généralisée afin d'éclairer, en temps réel, le commandant des forces sur les intentions des adversaires radicaux.

- Lors des récentes opérations à Notre-Dame-des-Landes, la présence conjointe d'analystes en renseignement de la gendarmerie, du SCRT (service central du renseignement territorial) et de la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure) au sein du PC opérationnel, ayant un accès direct à tous leurs capteurs techniques et humains, a permis d'anticiper de nombreuses manœuvres adverses (contournements, embuscades, …), contribuant ainsi directement au rétablissement de l'autorité de l'État.
- Dans la salle de commandement de la DOPC à la préfecture de police, la direction du renseignement est associée à l'ensemble de la manœuvre.

2. Par la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires pour limiter le recours à la force

Contrairement aux idées véhiculées par nombre d'observateurs, la mobilisation de moyens « forts » est la garantie d'une gestion « douce » : c'est lorsque les forces de l'ordre sont en infériorité numérique que le risque d'un recours excessif et inapproprié à la force est le plus important.

L'engagement d'un important dispositif ne signifie pas qu'il y sera systématiquement fait recours. L'emploi de la force doit s'appuyer sur les principes d'absolue nécessité, de proportionnalité et de gradation.

De la gestion des événements récents, il ressort ainsi que le rapport de forces est déterminant non seulement pour tenir le terrain, mais surtout pour limiter le risque de heurts :

- en zone urbaine, le dimensionnement adapté des dispositifs de maintien de l'ordre permet de contenir un volume de manifestants important et de limiter les risques d'atteinte aux biens ;
- en zone rurale, s'agissant généralement de zones d'action particulièrement vastes, composées de terrains boisés et vallonnés, sur lesquel la manœuvre se poursuit de jour comme de nuit, il est indispensable de dimensionner correctement le volume de forces afin d'éviter toute rupture dans le dispositif et de créer un rapport de force de nature à réduire l'animosité des manifestants, et ainsi à limiter le recours à la force publique au strict nécessaire. C'est la raison pour laquelle 2500 gendarmes, dont 25 escadrons de gendarmerie mobile, ont été engagés lors de l'opération d'évacuation à Notre Dame des Landes.

Au-delà du juste dimensionnement du volume de forces engagées, il est à chaque fois fait recours à l'ensemble de la gamme des moyens d'appui disponibles, avec la seule finalité de limiter les risques d'affrontement :

- À Bure, et lors des récentes manifestations à Paris et Nantes notamment, l'utilisation des canons à eau a permis de limiter les altercations directes entre les manifestants, maintenus à distance, et les forces de l'ordre.
- De la même manière, la manœuvre blindée, d'une ampleur inédite en métropole au cours des dernières décennies, conduite à Notre-Dame-des-Landes, a été une condition essentielle de la réussite des opérations, face à des barricades souvent enflammées et piégées, érigées en nombre par les adversaires.
- En zone rurale enfin, et face au risque permanent d'accro-branchages avec des opposants qui s'installent, parfois sans assurance, sur des plateformes de fortune construites à la cime des arbres, la cellule nationale d'appui à la mobilité (CNAMO) ainsi que les spécialistes des pelotons de montagne ont démontré toute leur efficacité.

3. Par la prise en compte de la dimension interministérielle des enjeux de terrain avant toute intervention de la force publique

La conduite d'une planification interministérielle très en amont des opérations s'est révélée un gage de succès en ce qu'elle a permis d'aborder ces évènements dans leur globalité :

- Cette pratique nouvelle a trouvé à s'illustrer au niveau central par les opérations d'évacuation à Bure et à Notre Dame des Landes où la cellule interministérielle de conduite de la planification a été activée à intervalles réguliers, très en amont des opérations d'ordre public (dès novembre 2017 pour Notre-Dame-des-Landes). Des représentants de

l'ensemble des ministères (armées, justice, transport, énergie, etc.) ont ainsi été associés à la planification et au suivi des opérations, sous la conduite du cabinet du ministre de l'intérieur.

- Au niveau déconcentré, cette méthode a été appliquée pour la gestion des occupations d'université, grâce aux contacts permanents entre préfets, recteurs et présidents d'université, afin de préparer et décider du moment opportun pour procéder aux évacuations, qui se sont toutes déroulées sans aucun incident majeur.

4. Par la prise en compte du facteur « temps »

La planification et la conduite des opérations d'ampleur menées l'an dernier ont dû intégrer une dimension logistique essentielle.

Ainsi, afin d'approvisionner, d'équiper, de ravitailler, d'héberger, de nourrir une force de 2500 personnels en opération en milieu rural, une manœuvre logistique d'une ampleur singulière a été engagée, lors de l'opération Notre-Dame-des-Landes. Cette chaîne de soutien a œuvré jour et nuit afin qu'aucune rupture capacitaire n'advienne pendant toute la durée des opérations (ex : 1680 remplacements d'effets d'habillement et de protection effectués sur place). Il en a été de même à Mayotte pour accueillir sur l'île, pendant plusieurs semaines, 5 escadrons de gendarmerie mobile.

B. Garantir l'application pleine et entière du droit

1. Par une consolidation systématique du cadre juridique de l'intervention des forces de l'ordre

Comme dans toute démocratie, l'action des forces de l'ordre est légitimement soumise aux contrôles de multiples autorités, dont l'autorité judicaire. Dans un contexte où toute action des forces de l'ordre est susceptible de donner lieu à contentieux administratif, civil ou pénal, chacune des manœuvres d'ordre public a donné lieu à une sécurisation juridique en amont.

- Tel a été le cas avant chaque intervention dans des locaux universitaires, le cadre juridique de ces opérations devant être parfaitement appréhendé et maîtrisé par les forces de l'ordre, préalablement à leur intervention.
- De même, l'évacuation d'une ZAD suppose de respecter un ensemble de prescriptions législatives et réglementaires très complexes : respect de la trêve hivernale, droit de propriété ou de jouissance variable selon chacune des parcelles, code de l'environnement, etc. Ces différentes composantes ont donné lieu à un très important travail préparatoire.

2. Par l'utilisation, autant que nécessaire, d'outils juridiques appuyant la manœuvre d'ordre public

La zone d'action doit être préalablement « durcie » au plan juridique :

- Un certain nombre d'arrêtés doivent être pris pour limiter les risques de débordement. Ex. : arrêtés préfectoraux d'interdiction de manifester, parfois sur un périmètre limité (cas très particuliers et extrêmement rares, tant à Paris qu'en province. (Exemple : à Bure), d'interdiction de transport d'armes, de matières inflammables ou explosives, ainsi que de matériaux de construction, etc.
- Mise sous astreinte financière des occupants illégaux de certains sites (cf. « Andra » à Bure).
- De la même manière, des opérations de contrôle préventif doivent être réalisées dans un périmètre large autour de la zone de manifestation et sur une partie de l'itinéraire, sous réquisition du parquet pour contrôler les identités, fouiller les sacs et les bagages et *in fine* saisir l'ensemble des objets dangereux. Cette mesure a par exemple permis lors de la dernière manifestation à Paris, le 28 mai, l'interpellation d'une quarantaine d'individus à la suite de contrôles préventifs. A Notre Dame des Landes, ces mesures ont également été mises en œuvre pour éviter les renforcements de la ZAD venus de l'extérieur. 565 personnes ont fait l'objet de contrôles d'identité, ce qui a permis d'identifier 9 individus fichés « S ».

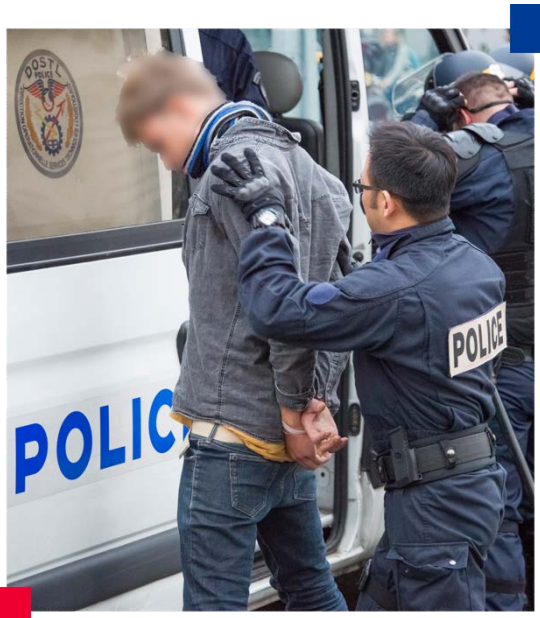

3. Par la recherche de l'interpellation ciblée des fauteurs de trouble

Confrontés à des minorités violentes disséminées au sein de groupe de manifestants, les forces de l'ordre doivent désormais intégrer à chaque manœuvre d'ordre public une composante « police judiciaire ».

- L'objectif est de passer d'interpellations de masse à des interpellations ciblées permettant des poursuites judiciaires effectives. Les poursuites pénales d'auteurs des troubles à l'ordre public doivent être facilitées par le recueil de preuves au moyen de mesures de criminalistique, de captations d'image et de témoignages.
- Des officiers de police judiciaire sont désormais directement insérés dans les rangs des unités de maintien de l'ordre, en mesure de matérialiser in situ la commission d'infractions (telles que la participation à un groupement préparant des violences ou dégradations, le

port et transport d'armes, la dégradation de biens privés, ou les violences contre personnes dépositaires de l'autorité publique), de désigner les objectifs à interpeller, puis de procéder directement aux premiers actes d'enquête et aux mesures conservatoires sur le lieu de l'opération. C'est ce schéma qui a été éprouvé à Notre-Dame-des-Landes, où 200 Officiers de Police Judiciaire avaient été habilités puis insérés au sein des EGM déployés au contact des adversaires violents ; la qualité des procédures diligentées à la suite des interpellations s'en est trouvée rehaussée, contribuant in fine à l'aboutissement favorable des procédures judiciaires devant les juridictions locales.

- Pour faciliter le traitement en temps réel des procédures, des magistrats peuvent être présents dans les postes de commandement : présence des procureurs de Nantes et Saint Nazaire au PC Notre Dame des Landes pendant les trois phases de l'opération.

Il est essentiel de développer encore le travail commun entre policiers, gendarmes et magistrats pour encore mieux cibler les interpellations et obtenir des suites judiciaires encore plus dissuasives. **En accord avec la garde des Sceaux, ministre de la Justice, un groupe de travail sera installé d'ici l'été** pour rechercher les moyens les plus efficaces de détecter, interpeller puis sanctionner les fauteurs de trouble au sein d'un groupe de manifestants, à la lumière des retours d'expérience récents.

C. Mieux expliquer et toujours plus communiquer sur le sens de l'action engagée

1. Par une information systématique sur les opérations en cours

Avec l'essor des terminaux mobiles, des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continu, l'enjeu de la communication est devenu déterminant en maintien de l'ordre.

Cette exigence doit d'abord permettre de répondre aux attentes du public, qui souhaite disposer d'informations fiables en amont des événements. L'information du public est tout aussi importante pendant le déroulement de la manifestation, surtout si elle est émaillée d'incidents, pour permettre à ceux qui le souhaitent de se désolidariser des fauteurs de trouble et marginaliser ces derniers.

Communiquer est également nécessaire pour expliquer le contexte de l'intervention, en rappelant le cadre juridique dans lequel elle s'inscrit et sa finalité. Légitimes, les interventions des forces de l'ordre doivent être annoncées lors de leur démarrage et expliquées par la suite. De même, il est nécessaire d'apporter au public des éléments sur le bilan final de l'opération.

Policiers et gendarmes ont intégré cette dimension en développant une stratégie de communication active, tant vis-à-vis des media traditionnels que des réseaux sociaux.

2. Par une lutte immédiate contre toute tentative de désinformation

L'action des forces de l'ordre est particulièrement observée au cours des événements sensibles et médiatisés. Certains événements sont parfois, à dessein, transformés.

Pour lutter contre cette désinformation, les forces de l'ordre ont intégré la conduite d'une manœuvre « image ». En filmant l'ensemble des interventions les plus sensibles, elles contribuent à réduire les risques de dérapage face aux provocations adverses et garantissent ainsi un recours proportionné à la force. Ces images permettent également de porter à la connaissance du public la violence de certains manifestants et servent à protéger les fonctionnaires et militaires face à des mises en cause injustifiées.

Au-delà des images, il est apparu nécessaire de réagir rapidement en cas de diffusion de fausses informations (« fake news »), dont la diffusion sur les réseaux sociaux peut être particulièrement rapide. Pour démentir rapidement l'existence de blessés graves à la suite de l'évacuation de Tolbiac ou en marge du rassemblement du 1er mai, pour apporter des précisions quant à l'origine et la gravité des blessures lors de l'évacuation de Notre-Dame-des-Landes, tous les outils médiatiques ont été utilisés.

3. Par la mise en œuvre d'une manœuvre « images » intégrée à la manœuvre d'ordre public

La manœuvre « images » est aujourd'hui une composante essentielle de la manœuvre d'ordre public. Mise en œuvre par des personnels dédiés ou grâce à des moyens vidéo embarquées, elle concourt à la détection en temps réel des intentions des manifestants, à la matérialisation des infractions commises et à la traçabilité de l'action des forces de l'ordre. La transmission rapide de ces images du lieu des opérations au PC contribue au succès des opérations.

- Les forces mobiles sont équipées de dispositifs individuels et collectifs de captation d'image (CNOEIL pour les gendarmes mobiles et SARISE pour les CRS), pour constituer des éléments de preuve et sécuriser l'intervention.
- À Notre-Dame-des-Landes, une manœuvre d'imagerie sans précédent a été engagée. En complément des images fournies par les hélicoptères de la gendarmerie (160 heures de vol dont 15 % de nuit), trois équipes de télé pilotes de drones ont été insérées dans les groupements tactiques de gendarmerie mobile (300 heures de vol), et des centaines de capteurs vidéo individuels (caméras-piétons, caméscopes, caméras personnelles type « Gopro »…) ont été répartis dans les unités déployées au contact des opposants. A ce dispositif singulier par son ampleur, s'est ajoutée la présence d'équipes de prise de vue et de prise de son des services de communication de la gendarmerie, qui ont effectué des milliers de photos et des dizaines d'heures de vidéos en haute définition.

Cabinet de M. Gérard Collomb
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53
sec1.pressecab@interieur.gouv.fr